



Contestation contravention

Par **Annie**, le **18/08/2010** à **11:18**

Bonjour,
J'ai reçu une contravention pour un excès de vitesse inférieur à 20 km/h. Sur l'avis apparaît bien mon immatriculation par contre je n'étais pas du tout à l'endroit indiqué !! J'ai fait une demande de clichés et je vais contester dans le délai de 45 jours. Que puis-je faire de plus, sachant que je ne peux apporter aucune preuve (j'étais tranquillement chez moi, à environ 400 km du lieu de l'infraction !) ??
Merci d'avance pour votre réponse.

Par **Tisuisse**, le **18/08/2010** à **16:27**

Bonjour,
Aviez-vous prêté votre voiture ? Attendez déjà de recevoir la photo puis nous aviserons.

Par **Annie**, le **18/08/2010** à **18:34**

Merci beaucoup pour votre rapidité.
Je n'avais pas prêté mon véhicule. Il était garé devant chez moi.
Je vais effectivement attendre d'avoir le cliché et ne manquerai de vous tenir informé de la suite.
Merci encore, grâce à ce site, on a pas l'impression d'être seul !!!!